



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



Communiqué de presse

Mercredi 17 juin 2015

BPI France lance un nouveau dispositif de Prêt Restauration

L'UMIH et ses syndicats associés (GNC, CPIH, SNRTC, SNRPO) saluent la présentation du nouveau dispositif du Fonds de modernisation de la restauration qui permettra **un accès au crédit facilité pour les restaurateurs**, annoncé par le Président de la République lors du salon Planète PME à l'occasion de la signature entre BPI France et le Gouvernement de la convention du Prêt Restauration.

Roland HEGUY, Président confédéral de l'UMIH se réjouit de ce nouveau dispositif : « *Enfin les restaurateurs verront leurs projets facilités, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui, et pourront bénéficier de meilleures conditions d'accès au prêt pour financer leurs mises aux normes et leur projet de modernisation.* »

Pour Gérard GUY, Président de la CPIH : « *c'est grâce à la vision globale et la complémentarité des organisations professionnelles que tous les restaurateurs bénéficient de ce nouveau dispositif* ».

Michel MORIN et Laurent CARAUX, Président et Président d'Honneur du SNRTC, se félicitent : « *Ce nouveau dispositif prend en compte la diversité des acteurs de la restauration et va permettre à BPI France d'intervenir sur des projets de tailles très différentes.* »

L'UMIH et ses syndicats associés ont participé avec la BPI France à la mise en œuvre et au pilotage de ce nouveau dispositif, issu du Fonds de Modernisation de la Restauration. Les organisations professionnelles ont été vigilantes pour que les contributions versées par les entreprises du secteur de la restauration, dans le cadre du Fonds de modernisation de la restauration, soient effectivement destinées aux professionnels restaurateurs pour financer la modernisation, la transmission et le développement de leur entreprise.

Grâce à des outils web performants, ce nouveau dispositif vise à rendre plus lisibles et à étendre les dépenses éligibles : mises aux normes sécurité et accessibilité, renouvellement des équipements, investissement dans le numérique, actions de formation, etc.

Afin de faciliter l'accès au prêt, grâce à de nouveaux critères d'obtention, BPI France prévoit un relais avec la banque du porteur de projet. Le montant des prêts sera compris entre 40 000€ et 600 000€, appuyé sur un concours bancaire à hauteur de 50% en cofinancement, à taux fixe préférentiel d'environ 2,2 % par an, sur 6 ans, **sans aucune garantie ni caution personnelle du dirigeant.**



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), SNRPO (Syndicat national de la restauration publique

organisée), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et la CPIH (Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie) est l'organisation professionnelle leader du secteur et porte-parole des CHRD (cafés, hôtels, restaurants, discothèques).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr
Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – c.lemoniet@orange.fr